

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2018

**Présents :** M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, M. Leboulanger, Mme Alexandre, M. Bernier, M. Blin, Mme Marnier.

**Absentes excusées :** Mme Lesellier, Mme Vaillant.

**Absent :** M. Crave.

**Secrétaire de séance :** Mme Wattebled.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par Mme Vaillant à Mme Martin Calderon et par Mme Lesellier à M. Colino. Il présente le procès-verbal de la séance du 14 mars 2018 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

### **1. Compte de gestion et compte administratif 2017 du CCAS**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion et le compte administratif du CCAS et décide d'intégrer le résultat du CCAS au budget communal suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017.

### **2. Taux d'imposition pour 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes taux qu'en 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation = 18.54 %
- Foncier bâti = 22.24%
- Foncier non bâti = 52.55 %

### **3. Compte de gestion et compte administratif 2017 – affectation du résultat – budget primitif 2018 (commune)**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2017 du budget communal
- Affecte au compte 1068 la somme de 64 30176€
- Adopte le budget primitif 2018

### **4. Compte de gestion et compte administratif 2017 – affectation du résultat – budget primitif 2018 (assainissement)**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2017 du budget assainissement
- Conserve à la section d'investissement la totalité du résultat
- Adopte le budget primitif 2018

#### **5. Tarif assainissement 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver le même tarif qu'en 2017 à savoir :

- ✓ Abonnement : 14€
- ✓ Le mètre<sup>3</sup> : 0,90€

#### **6. Avenant au contrat d'affermage**

Le service assainissement a été confié dans le cadre d'un contrat de délégation de service public à la Nantaise des Eaux. Dans le cadre d'une réorganisation interne, les activités métropolitaines de la Nantaise des Eaux sont transférées à Suez Eau France. Un avenant doit donc être signé.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le maire à signer cet avenant.

#### **7. Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le maire présente au conseil municipal des devis au conseil municipal pour la réfection du parking de l'école.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre des amendes de police